



CFE-CGC NORAUTO
cfe-cgc-norauto.com



ÉVOLUTION DE L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT

La CFE-CGC réclamait depuis plusieurs années la suppression du rattrapage des taux de primes négatifs d'un trimestre sur le(s) suivant(s).



Le 5 novembre 2010, les élus CFE-CGC au Comité Central d'Entreprise ont signé un avenant à l'accord, visant à cette nouvelle disposition.

Objet de l'avenant à l'accord d'intéressement signé par les élus CFE-CGC au CCE le 05/11/2010 :

«supprimer le mécanisme de report de résultat interne négatif tel qu'il est prévu par l'accord d'intéressement des collaborateurs de l'U.E.S. NORAUTO en date du 05 novembre 2008.»

«Toute référence au mécanisme de report de résultat interne négatif prévu par l'accord d'intéressement en date du 05/11/2008, notamment aux articles 3.1.3 et 3.2.3, est supprimée. Il est mis fin par le présent avenant à tout report de taux négatif des trimestres antérieurs au 30/09/2010 ; ceci ayant pour effet d'éteindre purement et simplement la dette cumulée par certains centres depuis plusieurs trimestres.»

CFE-CGC NORAUTO

1ère FORCE SYNDICALE DE L'ENCADREMENT

www.cfe-cgc-norauto.com